

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Décision n° 12300 du 3 février 2011 portant attribution
du 1^{er} échelon exceptionnel du grade de lieutenant-colonel**

NOR : IOCJ1103709S

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie,

Décide :

Article 1^{er}

Sont admis au 1^{er} échelon exceptionnel de leur grade les lieutenants-colonels désignés ci-après :

À compter du 1^{er} janvier 2011

Roudé Jean-Pierre	00104724	0005172186	Région de gendarmerie d'Île-de-France – zone de défense et de sécurité de Paris
-------------------	----------	------------	--

À compter du 1^{er} mai 2011

Dutronc Jean-William	00135375	0005136306	Direction générale de la gendarmerie nationale
----------------------	----------	------------	--

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au
Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

J. DELPONT